

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (11): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 11 (1881.)

Question des fortifications

(Suite et fin du rapport de M. le colonel Meister^{1.})

Ce que l'envahisseur veut alors de notre pays, c'est de pouvoir en utiliser certains points pour ses opérations stratégiques. Pour nous, que notre neutralité oblige à garder, dans le commencement, en toutes circonstances, une attitude défensive, l'objectif stratégique est cette armée ennemie, dès le moment où, sciemment, elle passe notre frontière pour utiliser l'une des lignes d'opération qui traversent notre territoire. Alors seulement commence, au point de vue du droit international, la tâche de la résistance, les exigences de l'utilité, au point de vue militaire, pouvant d'ailleurs dicter une autre conduite à suivre.

Notre situation stratégique sur nos frontières Nord, Ouest et Sud est caractérisée par le fait que, grâce à un système de chemins de fer très bien combiné au point de vue stratégique et à des places fortifiées, l'ennemi peut prendre sa base d'opérations très près de notre frontière. A mesure que l'ennemi s'approche de son objectif (à supposer toutefois que celui-ci ne soit pas trop éloigné de notre frontière), son front stratégique se réduit de plus en plus et la convergence des lignes d'opération devient telle que, les éléments concrets de la situation réciproque étant pris en considération, l'armée défensive est forcée de frapper ses coups avant que l'ennemi ait réuni toutes ses forces et acquis par là une supériorité écrasante. Prenons pour exemples, comme éventualités possibles :

L'objectif Lyon pour la base Donaueschingen-Singen-Stockach,
ou Singen pour la base Lyon-Besançon-Belfort,
ou Strasbourg pour la base Bergame-Milan-Novare,

les lignes d'opération qui vont de ces bases au point de rencontre forment des triangles équilatéraux dont l'angle au sommet peut être considéré comme un objectif très favorable pour l'attaquant. L'importance de ce fait est encore augmentée par cet autre fait que la plupart des points d'intersection et les plus importants des lignes stratégiques de notre pays se trouvent *sur la frontière ou dans son voisinage*. Cette disposition périphérique de nos points stratégiques commande l'ordonnance de la défense. Mais, intérieurement à ces points formant circonférence et aux champs stratégiques qui en dépendent, nous n'avons point de grande place centrale d'où parte une série radiale de lignes allant à la périphérie. La division du pays en deux grandes régions, la montagne et le plateau ; la manière suivant laquelle ces régions s'appuient et se relient l'une à l'autre, ainsi que les lignes stratégiques qui les traversent, imposent à la défense un caractère plutôt excentrique que concentrique, en sorte que ce dernier caractère doit lui être donné artificiellement.

Sans entrer dans le détail, que nous devons supposer connu, de la géographie militaire du pays, nous ferons remarquer que ce ne sont pas seulement tous nos points stratégiques importants qui se trouvent *sur la frontière ou dans son voisinage*, mais que, dans une grande mesure, il en est de même des sièges de la production et de la richesse. Considérons le front Ouest ou le front Nord, ou encore une grande par-

^{1.} Voir nos n°s 7, 9 et 10.